

## CONDITIONS REQUISES POUR POSTULER

Il est rappelé que ce **recrutement** s'adresse aux personnes handicapées qui veulent intégrer la fonction publique. Il n'est donc **pas ouvert aux candidats qui seraient déjà fonctionnaires titulaires.**

### **1. Avoir la qualité de travailleur handicapé ou être bénéficiaire de l'obligation d'emploi :**

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé CDAPH (ou COTOREP) ou tout autre document justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi cité à l'article L 5212-13 du code du travail ([annexe 2](#)) doit être en cours de validité à la date de début du contrat.

Si la validité de la reconnaissance expire pendant la phase de recrutement, le candidat devra demander au plus tôt son renouvellement et obtenir celui-ci avant l'établissement du contrat.

### **2. Avoir un handicap compatible avec l'emploi :**

Le handicap doit être jugé compatible avec l'emploi postulé. La vérification de la compatibilité du handicap avec l'emploi est effectuée par un médecin agréé, dans la mesure du possible compétent en matière de handicap, au cours de la visite médicale d'aptitude, prévue au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 20 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 .

Cette visite médicale devra avoir lieu avant la signature du contrat (cf. § 6. de la note de service et les imprimés en [annexe 10](#)).

### **3. Satisfaire aux conditions de diplômes :**

Les candidats doivent remplir les mêmes conditions, en matière de diplôme ou de niveau d'études, que celles exigées des candidats aux concours externes et fixées par le statut particulier du corps dont relève l'emploi auquel ils postulent, à savoir :

- Catégorie A : au minimum Licence ou diplôme de niveau II ;
- Catégorie B : au minimum Bac ou diplôme de niveau IV ;
- Catégorie C : au minimum Brevet ou diplôme de niveau V.

### **4. Satisfaire aux conditions générales d'accès aux emplois publics :**

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : carte nationale d'identité ou passeport, livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions. En cas d'inscriptions au B2, l'expertise du bureau RH-1C sera demandée pour validation ;
- présenter un justificatif de la position régulière au regard de la « journée défense et citoyenneté » pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement (annexe 5).

**En cas de doute sur la recevabilité des documents présentés pour justifier des 4 conditions requises, les directions demanderont la validation au bureau RH-1C.**